

eco

Janvier 2001

Vol. 8 no. 2

Les fusions municipales

La question de l'organisation municipale a longtemps occupé les manchettes mais l'intensité du débat a récemment monté d'un cran lorsque le gouvernement du Québec a manifesté son intention d'aller de l'avant avec les regroupements municipaux. Peu importe la formule employée ("Une région, une ville" dans l'Outaouais, "Une île, une ville" à Montréal ou "Deux rives, deux villes" dans la région de la Vieille capitale) cette question occupe l'actualité dans chacune des sections régionales de l'ASDEQ. L'intérêt des membres y est d'ailleurs double. D'une part, on se demande à titre personnel quel impact aura cette réforme sur la qualité des services municipaux et sur notre compte de taxes. D'autre part, nos intérêts professionnels nous amènent à porter notre regard sur les questions fiscales et économiques qu'un tel projet soulève. En effet, au-delà des réactions partisans et émotionnelles, la question de l'organisation municipale soulève des questions de politique publique d'une importance majeure.

Les membres de la section Outaouais sont des observateurs privilégiés de

l'évolution du dossier sur la rive ontarienne.

En effet, Ottawa et les 11 villes avoisinantes devien-

dront une seule ville de 750,000 habitants dès le 1er janvier 2001. Les citoyens ont d'ailleurs eu l'occasion le 13 novembre dernier d'élire le nouveau maire et ses 21 conseillers. La réduction globale des coûts est, comme on peut s'en douter, l'un des principaux fondements de cette démarche mais il ne s'agit toutefois pas de l'élément le plus important. Plusieurs acteurs régionaux, y compris les grandes entreprises, ont avancé l'idée que l'ensemble de la région doit parler d'une seule voix afin de mieux faire face aux défis de planification urbaine et de développement économique. L'objectif principal, selon certains intervenants, est donc de mettre un terme aux messages contradictoires ainsi qu'à la mosaïque de règlements municipaux et de plans de développement qui émanaient des différentes municipalités avant la fusion. La "Loi réduisant le nombre de conseillers municipaux, 1999" qui a mis en branle le processus en jetant les bases de la nouvelle ville fusionnée est très éloquente, si ce n'est que par son nom, au sujet de l'importance accordée à la réduction du nombre de représentants élus. Les réactions initiales ont été très vives mais la détermination du gouvernement à aller de l'avant a contribué à rallier toutes les parties au projet commun. Mise à part l'épineuse question du bilinguisme officiel, le projet semble aller bon train et bénéficie d'un appui massif.

Au Québec, le projet des fusions est maintenant au stade de la vive réaction initiale et les deux camps semblent bien ancrés dans leur position respective. Or, ce dossier soulève de grandes questions qui méritent qu'on s'y attarde.

Services municipaux, coûts et fardeau fiscal : Le contrôle et la réduction éventuelle des coûts est souvent au coeur des débats. Les avis sont partagés à savoir si les fusions municipales permettent une réduction réelle des coûts. Des regroupements peuvent sans doute mener à certaines économies d'échelle, mais il pourrait toutefois exister une taille géographique ou démographique au-delà de laquelle la prestation de certains services municipaux devient moins efficace. De plus, les fusions posent également le problème du choix du "modèle" à adopter. Les municipalités visées par les projets de fusion offrent une panoplie de services municipaux et de fardeau fiscal. Les citoyens peuvent à l'heure actuelle choisir "avec leurs pieds" entre des villes offrant des services modestes accompagnés d'un faible niveau de taxation ou encore des villes offrant une vaste gamme de services financés par des niveaux de taxation plus élevés. Les services municipaux et le niveau de taxation de villes regroupées devront-ils nécessairement converger vers un "modèle" unique ? Une structure avec des arrondissements plus ou moins autonomes permet-elle de continuer



à offrir aux citoyens un éventail de choix quant au niveau de services municipaux ?

Compétitivité : On sait que le Québec compte un nombre important de municipalités, soit plus de 1300 pour une population d'un peu plus de 7 millions d'habitants alors que la province voisine, l'Ontario, n'en compte qu'un peu plus de 500 pour 11,5 millions d'habitants. Est-ce là une raison suffisante pour procéder à des fusions municipales ? L'organisation municipale a-t-elle un impact sur la compétitivité des grandes agglomérations ? Le morcellement des villes québécoises nuit-il vraiment à leur compétitivité sur la scène nationale et internationale ?

Concurrence inter-municipale : La concurrence inter-municipale et ses effets - bénéfiques ou malsains selon le point de vue - constituent un autre aspect du problème où les opinions divergent. La concurrence entre les municipalités les pousse-t-elles à offrir les meilleurs services au plus bas niveau de taxation possible ? Cette concurrence a-t-elle des effets pervers, notamment en ce qui a trait aux possibles surenchères lorsque des municipalités voisines offrent des

incitatifs à l'investissement ou encore à l'endettement excessif des gouvernements municipaux ?

étudient ces questions. Ces spécialistes se trouvent dans toutes les universités, notamment dans les départements d'urbanisme où ils oeuvrent dans des équipes pluri-disciplinaires.

Eric Sanscartier
Section Outaouais

L'industrie du savoir et le Québec : Congrès 2001

L'évolution mondiale de l'économie soutenue par un progrès scientifique fulgurant situe en première place le génie humain. Le savoir devient le moteur de l'économie et transforme le quotidien. Dans cette mondialisation de la production, comment le Québec se positionne-t-il ?

La société québécoise a développé des outils susceptibles d'affronter la concurrence, mais comment les régions et les entreprises s'adaptent-elles ? Disposent-elles des ressources internes et externes pour maintenir, voire pour accroître, leur essor ?

Le congrès se tiendra à Québec, les 17 et 18 mai 2001, à l'hôtel Hilton. Un atelier de formation le précédera le 16 mai.

eco

Équipe de rédaction

Directrice du bulletin :

Mme Lynda Paquin

Collaborateurs :

M. Gilles Beausoleil

M. Martin Comeau

Conception et design :

François Akio Côté

ASDEQ

3000, Chemin de la

Côte-Ste-Catherine,

bureau 4154

Montréal, Québec

H3T 2A7

Téléphone :

(514) 342-7537

Télexcopieur :

(514) 340-6469

Courriel :

asdeq.national@bec.ca

Internet :

http://www.bec.ca/asdeq

Saviez-vous que ?

Les gouvernements canadiens ont perçu 5,2 milliards en impôt et prélèvements obligatoires auprès des six grandes banques du Canada en 1999 ?

Source : Site Internet de l'Association des banquiers canadiens
<http://www.cba.ca/fr/Statistics/fastfacts/bankearnings.htm>

L'organisation municipale soulève des questions qui nous interpellent autant à titre de citoyen que d'économiste. Cet article n'en souligne que quelques-unes mais ne propose pas de réponse et ne pose aucun jugement sur le bien-fondé de la démarche amorcée au Québec. Il s'agit principalement d'une invitation à réfléchir à ces questions et d'y apporter votre jugement éclairé d'économiste. Vous pouvez vous inspirer dans cet exercice des informations disponibles auprès du Ministère des Affaires municipales et des travaux des économistes qui

Événements

Montréal

Février 2001 :
Technologie de l'information

Québec

Mercredi 31 janvier 2001 :
(8h00 à 10h30) 8ième Colloque annuel sur la conjoncture régionale.
Perspectives macroéconomiques, marché de l'emploi, démographie et marché de l'habitation, et dossier spécial.

Jeu 1er mars 2001 :
Les enjeux de la réforme du FMI et de la Banque mondiale
Christopher Malone, Ministère des Relations internationales du Québec

16 au 18 mai 2001 :
Hotel Hilton de Québec
Congrès annuel de l'ASDEQ
Positionnement du Québec dans l'économie du savoir

Outaouais

Janvier 2001 :
Le choix d'un régime de change

Février 2001 :
Le budget fédéral

Avril 2001 :
Information – Statistique Canada